

Secrétaire général pourront ajouter aux récents succès de ce dernier. Nous croyons que le Secrétaire général doit être libre d'utiliser tous les moyens à sa disposition pour accélérer l'accession de la Namibie à l'indépendance et, par voie de conséquence, favoriser la paix et la stabilité en Afrique australe. À cette fin, il importe, à notre avis, d'éviter de fixer des échéances irréalistes, tout en essayant de mettre en oeuvre la résolution 435 au cours de l'année 1984.

La question de la paix et de la stabilité dans cette région est importante. Le gouvernement canadien partage entièrement les préoccupations exprimées dans son rapport par le Secrétaire général. L'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud a été la source d'une instabilité et des conflits désastreux pour la Namibie et ses voisins. Il est urgent de prendre des mesures susceptibles d'accroître la confiance et de réduire les affrontements dans cette région. Toutes les initiatives nécessaires à cette fin recevront notre appui car nous croyons, à l'instar du Secrétaire général, qu'il n'est dans l'intérêt de personne de laisser durer cette situation.

Il est important que les autorités sud-africaines reconnaissent ce fait évident. Les troupes sud-africaines ont de nouveau violé la souveraineté du Mozambique, quelques jours seulement avant la tenue du présent débat. Nous condamnons l'attaque de Maputo. Nous condamnons également les actes de violence ou de terrorisme, où qu'ils se produisent.

Les autorités sud-africaines ne peuvent espérer refaçonner unilatéralement cette région par le recours à la force. Les frontières et les droits souverains doivent demeurer inviolés: c'est l'unique façon de garantir la paix dans cette région. Le président de l'Angola réaffirmait que son pays n'a pas l'intention de maintenir des troupes étrangères sur son territoire une fois que les menaces contre l'Angola auront été écartées. La première étape vers un règlement réside sans aucun doute dans le retrait immédiat et inconditionnel des troupes sud-africaines en Angola. Leur présence là-bas est injustifiée selon les règles et la pratique reconnues en droit international.

Comme l'a mentionné le Secrétaire général, l'Afrique du Sud continue de faire du retrait des troupes cubaines stationnées en Angola une condition de son retrait de la Namibie. L'Afrique du Sud ne peut pas légitimer son occupation illégale de la Namibie en soulevant d'autres questions. Comme l'a déclaré le vice-premier ministre et secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada dans le